

Règlement concours Multipharma Fêtes de fin d'année 2020
« Gagnez 1 coffret bien-être d'une valeur de minimum 50€ »

ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le concours « Gagnez 1 coffret bien-être d'une valeur de minimum 50€ » est organisé par la SC Multipharma, dont le siège est établi à 1070 Bruxelles, Square Marie Curie, 30 (Belgique) (BE 0866.855.346) (ci-après dénommée « l'Organisateur » ou « Multipharma »).

La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, suite à un cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Ce concours s'adresse exclusivement aux participants résidant en Belgique, qui ont atteint l'âge de la majorité et possédant une adresse e-mail valable, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur, les membres de la famille au premier et au deuxième degré de ce personnel et de toute personne ou entreprise participant à l'organisation du concours.

Toute personne physique ne peut participer qu'une seule fois. Un participant qui utilise plusieurs adresses électroniques sera automatiquement exclu du concours.

Les gagnants qui ne résident pas en Belgique ou qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité se verront refuser l'attribution du prix lors de la réception de celui-ci.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours se déroule du 11/12/2020 au 31/12/2020 à 23h59 sur la plateforme www.multipharma.be/christmas

Après l'expiration de ce délai, aucune participation valable ne sera possible, quelle que soit la raison de la participation tardive.

Pour participer, la personne doit :

- Compléter le formulaire en ligne sur la plateforme www.multipharma.be/christmas de participation (nom, prénom, adresse e-mail)
- Répondre à la question 1 et à la question subsidiaire présente sur le formulaire en ligne de participation.

Seules ces manières de procéder seront considérées comme valables pour la participation au concours et l'attribution des prix. La participation à notre concours ne peut en effet se faire que par l'intermédiaire du formulaire de participation rempli en ligne sur la plateforme.

Aucune réponse, même correcte, envoyée par la poste ou tout autre moyen de communication ne sera prise en compte dans l'attribution des prix.

Les questions et les réponses, ainsi que leurs éventuelles modifications, ne peuvent être contestées.

À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'Organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

En cas de constatation d'abus dans le chef d'une personne, l'Organisateur se réserve le droit d'invalider toutes les participations de cette personne.

Ce concours n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES PRIX

Les prix suivants sont à la clé pour l'ensemble des participants : 28 coffrets bien-être d'une valeur de minimum 50 €, de plusieurs marques différentes: Nuxe, Furterer, Filorga, Phyto, Caudalie, Lierac, Ducray, Avène, Klorane, A-Derma et Eucerin.

ARTICLE 5 – LES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

ARTICLE 5.1 – Les gagnants

Au total 28 gagnants seront sélectionnés parmi tous les participants au concours. La désignation des gagnants ne peut pas faire l'objet d'objections.

Le gagnant:

Le gagnant sera la personne qui aura répondu correctement, ou qui se rapproche le plus de la bonne réponse (vers le bas), à la question subsidiaire présente sur le formulaire de participation. En cas d'ex-aequo, le gagnant sera le participant dont le formulaire de participation a été enregistré en premier sur la plateforme à partir du 11/12/2020 (la date et l'heure de l'inscription faisant loi).

ARTICLE 5.2 – La remise des prix

Les gagnants seront avertis, au plus tard le 08/01/2021, par e-mail à l'adresse email renseignée sur le formulaire de participation. Les gagnants doivent confirmer leur acceptation de leur gain dans les 5 jours suivant l'envoi de cet email. En l'absence d'une confirmation en temps utile, leur droit au prix devient caduc.

Les gagnants recevront les détails administratifs pour la réception de leur coffret dans la pharmacie Multipharma de leur choix à partir du 08/01/2021. Les cadeaux seront disponibles à partir du 21/01/2021 jusqu'au 12/02/2021.

Les prix ne sont pas transmissibles et ne peuvent être ni échangés ni convertis en espèces.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des faits qui ne lui sont pas imputables. Chaque participant assume la responsabilité de sa participation au concours.

Il est strictement interdit de modifier ou tenter de modifier, par quelque moyen que ce soit, les systèmes du concours, plus spécifiquement dans le but d'en modifier les résultats. L'Organisateur se

réserve le droit de respecter l'égalité des chances de tous les participants, en particulier de plein droit ou par tous les moyens à sa disposition.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable si un cas de force majeure, des événements indépendants de sa volonté ou une nécessité justifiée le contraint à raccourcir ou à prolonger la période du concours, ou à reporter, modifier ou annuler le concours, à tout moment lorsque les circonstances l'exigent.

L'Organisateur décline toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas d'accident, de livraisons tardives, de frais et de dégâts quelconques, quelle qu'en soit la nature ou la cause, à la suite de la participation à ce concours, de l'attribution des prix, de la réception ou de l'utilisation des prix, et ce sous quelque forme que ce soit. L'Organisateur ne peut pas être tenu pour responsable de fautes dans le formulaire de participation. Cette clause ne vaut pas en cas de faute grave ou intentionnelle de l'Organisateur, de ses représentants ou mandataires.

L'Organisateur n'est pas responsable de l'envoi de données erronées, ni illisibles.

ARTICLE 7 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - GDPR

En participant à ce concours et en acceptant le présent règlement, les participants confirment librement et explicitement leur consentement avec le contenu de cette disposition et le traitement de leurs données à caractère personnel afin de permettre la participation au concours. Les participants sont toujours libres de retirer leur consentement. Si le participant ne souhaite pas fournir ses données à caractère personnel, sa participation au concours n'est pas possible.

Les données communiquées dans le cadre du concours, tel que les nom, prénom, lieu de résidence, numéro de téléphone, adresse email, etc. (« **Données personnelles** »), expressément ou par des moyens automatisés, seront traitées uniquement par l'Organisateur, l'opérateur du site web ou toute autre partie qui pourrait être amenée à effectuer le traitement, et seront enregistrées et conservées dans la base de données électronique de l'Organisateur. Ces Données personnelles seront collectées et traitées conformément aux modalités prévues dans la politique en matière de vie privée et de traitement des données à caractère personnel de Multipharma, consultable sur <https://www.multipharma.be/fr/privacy-policy/faq-5.html> et conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** » ou « **GDPR** ») et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Sous réserve du consentement explicite des participants, les Données personnelles peuvent ensuite être utilisées pour la vente et la promotion de produits et services de Multipharma et pour les tenir informés de ses offres (y compris les études de marché, les concours, l'envoi de bulletins d'information, les informations personnalisées et les campagnes promotionnelles sur les produits, services et autres).

Les participants garantissent que les informations qu'ils fournissent sont correctes et complètes. Les participants acceptent que leur identité et leurs Données personnelles soient vérifiées; toute indication d'une identité ou de coordonnées fausses ou incorrectes entraîne automatiquement l'exclusion de la participation au concours.

Les Données personnelles des participants ne seront pas vendues, transmises ou communiquées à des tiers autres que les prestataires de services (techniques) ou toute autre partie effectuant le traitement nécessaire à la mise en œuvre du concours, comme par exemple le transfert limité nécessaire à l'envoi des prix.

Si les participants n'ont pas donné leur consentement explicite pour que leurs Données personnelles soient utilisées pour la vente et la promotion de produits et services de Multipharma et pour les tenir informés de ses offres, leurs Données personnelles seront définitivement supprimées par l'Organisateur après la fin du concours.

Les participants jouissent, à tout moment et sans frais, d'un droit d'accès aux Données personnelles traitées, d'un droit de rectification des Données personnelles collectées, et, dans le cadre de la prospection, du droit de s'opposer au traitement ultérieur de leurs Données personnelles ou de retirer leur consentement. Ils peuvent exercer ces droits sur simple demande adressée à Multipharma SC (privacy@multipharma.be, avec la référence « Concours fin d'année 2020 »).

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT

Le présent règlement est régi par le droit belge. En cas de litiges, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles en langue française sont compétents.